



Secteurs protection des plantes, grandes cultures,
cultures fourragères

Bulletin grandes cultures et herbages

Bulletin du 20 avril 2011

Les nouveautés par rapport au bulletin précédent (15 avril) sont en rouge.

RESUME

Culture	Stade	Organisme nuisible	Intervention
Céréales	30-47	adventices, verse piétin, oïdium, etc	Herbicides, régulateurs, fongicide
Colza	57-65	méligèthes sclérotinose	insecticide fongicide
Betteraves	00-16	adventices ravageurs	herbicide dès la levée des adventices contrôler à la levée la présence de limaces ou de tipules
Pois de printemps	12-16	sitones tordeuse	insecticide commande pièges
Herbage		rumex	herbicide fauche précoce des sursemis

CEREALES

Stade: blé : redressement à apparition dernière feuille; orge : 1 nœud à apparition des barbes.

Fumure :

Le **3ème apport** d'azote joue un rôle important sur le rendement et la qualité du grain. Apporté jusqu'à la sortie de la dernière feuille, cet apport oscillera entre 30 et 60 unités d'azote.

Si des parcelles présentent un jaunissement ou une décoloration, ce phénomène peut être dû à une carence en soufre. Les apports d'engrais azotés contenant du soufre (nitrate d'ammoniaque sulfomagnésien, sulfonitrate) devraient suffire à résoudre le problème (si il pleut et que l'engrais est absorbé par les plantes...); en cas d'utilisation d'engrais azotés sans soufre, on peut apporter entre 100 à 150 kg/ha de sulfate de magnésium (Kieserite, Magran), ce qui correspond à un apport de 20 à 30 unités de S.

Désherbage: (FT 2.34, 2.35)

Bien choisir le produit en fonction des adventices présentes. Ne pas intervenir si les températures minimales risquent d'être inférieures à 0°C dans les 3 jours qui suivent ou si les écarts thermiques sont supérieurs à 15°C. Dans les cas où la densité et le développement des adventices sont faibles, on peut appliquer le dosage recommandé le plus bas. Sur les parcelles avec de l'agrostide résistante aux sulfonylurées, le désherbage peut se faire avec un graminicide spécifique. Il est aussi possible de mélanger certaines sulfonylurées avec *Artist 0.5 kg/ha*. Dans les parcelles où il y a des vivaces (chardon, rumex, liserons) ou du gaillet, il est possible d'effectuer une intervention avec une hormone (FLUROXYPYR, etc) ou une sulfonylurée antidicotés jusqu'au stade dernière feuille étalée (FT 2.34.2).

Régulateurs de croissance (FT 2.41-44)

Le risque de verse est réduit par la sécheresse actuelle. De plus, sur les parcelles séchardes, le manque d'eau est défavorable à l'utilisation des régulateurs. **Suite à l'utilisation de régulateurs, des brûlures des pointes de feuilles sont actuellement visibles sur certaines parcelles. Ces symptômes vont s'estomper par la suite et aucune intervention n'est nécessaire.**

Les régulateurs Medax Top, Moddus et Metro s'appliquent aux stades 1 à 2 nœuds. Ces régulateurs ne sont pas miscibles avec les herbicides et miscibles avec certains fongicides. Attendre 7 jours entre l'application d'un régulateur et d'un herbicide.

Maladies foliaires de l'orge

Des taches d'helminthosporiose, de rhynchosporiose et surtout d'oïdium sont observées. En conventionnel, dans une stratégie à une seule application fongique attendre que la dernière feuille soit étalée pour traiter. Contrôler la présence des maladies et choisir dans la fiche 2.59.2 un fongicide adapté aux maladies présentes.

Piétin-verse et oïdium du blé (FT 2.53.3, 2.55, 2.59.1)

La météo depuis le semis des céréales a été peu propice au piétin. Le risque climatique est faible à moyen. La présence de piétin dans la parcelle est évaluée par l'observation de 40 tiges au stade 1 nœud. Intervenir au stade 1 nœud avec un fongicide si le seuil est dépassé (6 à 8 tiges sur 40) ou dans les situations à risque (blés semés tôt dans des rotations chargées en céréales). Contrôler la présence d'oïdium et choisir dans la fiche 2.59.1 un fongicide adapté en présence de cette maladie.



Criocères (FT 2.61 et 2.63)



Dans certaines parcelles, on observe déjà de nombreux adultes et œufs de criocères. Il faut surveiller les criocères dès le stade apparition de la dernière feuille jusqu'à l'épiaison. Si le seuil d'une larve par plante est dépassé, on pourra traiter avec Nomolt, Dimilin ou Difuse. Ne pas traiter avant de voir les premières larves. Si les larves sont plus grandes que 3 mm, d'autres insecticides (FT 2.63) sont indiqués mais seulement avec autorisation de la SPP.

Extenso

Les fongicides, les régulateurs de croissance et les insecticides sont interdits en extenso. Cette année, il sera rarement rentable de changer de stratégie et de retirer la culture du programme.

COLZA

Stade: début floraison à mi-floraison

Méligèthes

Contrôler les parcelles qui ne fleurissent pas encore. Traiter si le seuil de 5-7 méligèthes/plantes est dépassé. Si il y a déjà eu une application d'insecticide dans la parcelle, choisissez un insecticide d'un groupe différent. Dès que la floraison commence, une intervention n'est plus nécessaire. Les insecticides contre les méligèthes sont interdits sur le colza en fleur.

Charançon des siliques (FT 6.62 et 66)

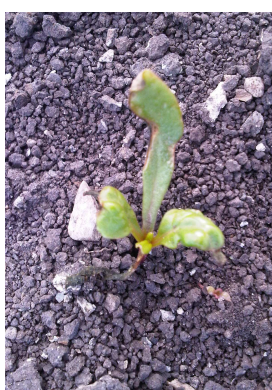
Dans certaines parcelles le vol est fort. Le seuil est de 0.5 à 1 charançon par plante. Les insecticides homologués contre le charançon des siliques (Biscaya, etc) sont utilisables jusqu'au stade 61 (tout début fleur). Il n'y a pas d'insecticide autorisé pour traiter sur du colza en pleine fleur.

Sclérotiniose (FT 6.53)

Le risque de sclérotiniose est généralement moyen grâce à la résistance des variétés (sauf Standing), mais des dégâts sont localement possibles. Des températures élevées (> 12°C) couplées à une humidité relative importante durant la floraison peuvent favoriser l'infection des plantes. Le stade optimal d'application du fongicide est la chute des premiers pétales. Il est recommandé de laisser un témoin qui permet d'évaluer l'attaque effective et l'efficacité du fongicide. Le fongicide doit être appliqué de préférence en dehors du vol des abeilles (le soir). Les fongicides sont interdits en extenso.

BETTERAVES

Désherbage (FT 3.31-34)



Suite au stress hydrique, de nombreux cas de phytotoxicité des herbicides sont observés. Dans de la terre humifère, des dégâts de gel sont également constatés. Les betteraves peuvent repartir du cœur et, à part le retard de végétation, les pertes de plantes sont généralement minimales. En cas de suspicion de dégâts par le froid ou les herbicides, seuls des comptages permettent de savoir si le peuplement ayant survécu est suffisant. Actuellement, il faut au moins 50'000 plantes par hectare (25-30 plantes/ 10 m); comptage sur 2 lignes.

En absence de précipitations, le désherbage sera basé sur les produits de contact. En présence de colza, éthuse, amarante, mercuriale ou gaillet un mélange avec Début est indiqué. L'adjonction d'huile permet d'améliorer la pénétration des produits sur des adventices développées, mais augmente le risque de phytotoxicité. Les herbicides

Groupe	Insecticides
Pyréthroïdes B	Blocker 0.3 l/ha ou Talstar 0.2 l/ha
Néonicotinoïdes	Biscaya 0.4 l/ha (Gazelle 0.15 l/ha)
Pyridine	Plenum WG* 0.15kg/ha
Spinosad	Audienz 0.2 l/ha

* respecter le dosage indiqué ci-dessus pour Plenum, les indications sur le catalogue ou certains emballages sont erronées.

racinaires ne développeront leur effet qu'après la prochaine pluie. La chloridazone est interdite en sol humifère et la prudence est de mise lors de l'utilisation de produits moins sélectifs tels que Dual, Frontier, Venzar sur des betteraves n'ayant pas dépassé le stade 2 feuilles. Sur le site Internet <http://zuckerruebe.ch>, un outil interactif permet de planifier le désherbage.

Limaces (FT 20.61-64)

Les betteraves sont sensibles aux limaces jusqu'au stade 4 à 5 feuilles, mais la pression limace est faible actuellement.



Tipule (FT 3.61 et 3.64)

Des cas de tipules ont été signalés. Surveiller particulièrement les parcelles où il y a des restes de cultures intermédiaires (phacélie, etc) en surface. Il n'y a pas de seuil d'intervention pour la tipule. En cas d'attaque, utiliser des appâts insecticides (par ex. Safsan, voir FT 3.64). Il n'y a pas besoin d'autorisation en PER.

MAIS

Pour semer avec un semoir pneumatique des semences traitées avec un insecticide ou du Mesuroil, il est obligatoire d'installer des déflecteurs qui dirigent l'air de la turbine vers le sol.

Il existe de nombreux moyens pour effrayer les corneilles (FT 20.65), mais leur efficacité est de courte durée (3 à 4 jours). Alternier les méthodes (ballons à hélium, corneille morte suspendue à un fil, bandes à oiseaux, plumes plantées dans le sol, etc).

Désherbage (FT 5.33/34)

Le désherbage de prélevée n'est pas autorisé en PER, sauf pour les traitements en bande. Au stade 1 à 2 feuilles il est possible d'utiliser les herbicides racinaires. Sur sol lourd choisir la dose la plus élevée, sur sol léger la dose la plus faible. L'efficacité des herbicides racinaires est diminuée sur sol sec et en terre humifère. Les herbicides contenant de la terbuthylazine (Gardo Gold, Aspect, etc.) sont interdits en sol karstique.

Pyrale (FT 5.62-64)

En PER la lutte contre la pyrale du maïs s'effectue prioritairement avec des moyens de lutte indirecte (le plus efficace est l'enfouissement des pailles de maïs avant mi-avril) et avec des lâchers de trichogrammes. Dans les parcelles à **risque très élevé** de dégâts, où les mesures indirectes et les trichogrammes n'ont pas donné d'efficacité suffisante les années précédentes, il est possible, en 2011, de demander une autorisation de traiter avec un insecticide homologué (Steward ou Audienz). Les **conditions** pour obtenir une autorisation sont :

- culture de maïs grain,
- seuil de 30% de tiges attaquées l'année précédente dans une parcelle où une lutte avec des trichogrammes avait été effectuée,
- laisser un témoin non traité d'une largeur de barre de traitement et sur 100 m de longueur (ou sur la longueur de la parcelle si elle fait moins de 100 m),
- parcelle située sur les cantons de Vaud ou Fribourg.

POIS PROTEAGINEUX

Sitone (FT 10.52/54)

Comme il n'est pas possible de tuer les larves dans le sol, la lutte vise à tuer les adultes de sitones avant qu'ils ne pondent.

Le contrôle se fait sur 10 x 5 plantes. Une application d'insecticide (Talstar, Fury ou Decis Protech) ne se justifie que si le seuil d'intervention de 5 à 10 morsures par foliole sur le premier étage foliaire est dépassé. Une autorisation de traiter est nécessaire. Une fois le stade 3 étages foliaires dépassé, l'efficacité du traitement n'est plus assurée.

Tordeuses : à surveiller avec des pièges à phéromone qui se commandent chez Andermatt Biocontrol (tél.: 062 917 50 05). Suite aux températures élevées de ce printemps, le vol devrait commencer exceptionnellement tôt (avec plus de 2 semaines d'avance sur une année moyenne).

PRAIRIES

Lutte rumex au printemps (FT 17.32)

Sur les parcelles avec les pissenlits en fleur, il est recommandé de différer le traitement des rumex après la 1^{ère} coupe ou à l'automne. La réussite de la lutte contre les rumex s'étend sur plusieurs années. Cette réussite n'est garantie que si elle est intégrée dans une lutte préventive : faucher ou pâture tôt dans la saison mais dans de bonnes conditions, éviter les trous dans les gazons (faucher à plus de 7 cm), ne pas mettre les graines de rumex sur le tas de fumier, Le traitement contre le rumex avec ASULAM ou Harmony se fait en période de croissance active du rumex (entre 16 et 22°C).

Utilisation de la prairie après un sursemis

Etaler les taupinières, semer, rouler, si vous avez effectué un sursemis ce printemps pour améliorer votre composition botanique après des dégâts de campagnols, vous avez déjà fait une bonne partie du travail. Mais il ne faut pas espérer que le sursemis ait une chance de réussite sans un suivi de vos parcelles. Trois semaines après le sursemis, il est fortement conseillé d'aller faire un tour dans les prairies. Dès que les jeunes plantules sursemées ont une grandeur de 3-4 cm, il est important de faire une première coupe. Avec les conditions actuelles du terrain, la pâture est une alternative à la fauche tout à fait possible. Une deuxième coupe précoce doit être réalisée 4 semaines après la première utilisation afin de limiter le développement de l'ancien gazon et de donner de la lumière aux jeunes plantes. On favorisera donc un ensilage début mai plutôt qu'un foin de la fin du mois. Pour diminuer la force de concurrence des plantes existantes, un apport d'azote doit être apporté seulement après les 2 premières coupes précitées.

Pour les sursemis de prairies extensives inscrites en tant que surface de compensation écologique, une coupe de nettoyage est interdite. Il est toutefois possible d'adresser une demande d'autorisation pour la fauche précoce de la parcelle au Service de l'agriculture.